

## **Annexe 5 - Appel à intérêt et à compétences pour les groupes de travail « révision des statuts » et «développement futur d'Enercoop.be »**

Le point 2 de la solution de continuité de REScoop Wallonie prévoit une refonte des statuts d'Enercoop.be et de la gouvernance, avec organisation d'un débat interne à Enercoop.be

Nous lançons donc par la présente un appel à intérêt pour que les coopérateurs qui souhaitent apporter leurs idées et compétences, rejoignent le groupe de travail « révision des statuts » qui se mettra en place prochainement.

Par ailleurs, il n'est jamais trop tôt pour se pencher sur le développement futur d'Enercoop.be (c-à-d le développement après mise en œuvre complète de la solution de continuité), et l'objet social des statuts révisés devra être en accord avec la vision du développement futur.

Nous lançons donc par la présente un appel à intérêt pour que les coopérateurs qui souhaitent apporter leurs idées et compétences, rejoignent le groupe de travail «développement futur d'Enercoop.be» qui se mettra en place prochainement.

Les personnes exclues de toute fonction d'administrateur d'Enercoop.be dans le cadre de la solution de continuité de REScoop Wallone, ne peuvent pas participer à ces groupes de travail.